

Guide en 5 étapes pour bien planifier votre retraite

Planifier sa retraite c'est planifier 20-25 années de sa vie.
Et comme cela représente plus du tiers de notre vie,
ça mérite qu'on y accorde du temps!

Il est donc important de bien s'informer auprès des bonnes sources et de s'entourer d'un professionnel qui tiendra compte de tous les éléments qui pourront influencer votre retraite.

1 Déterminez vos besoins de revenus de retraite

Selon les experts et afin de maintenir votre niveau de vie une fois à la retraite, vous aurez besoin d'environ 70% de vos revenus annuels bruts de travail. Bien entendu, cette règle ne s'applique pas à tous. C'est pourquoi il est essentiel pour vous de faire un budget.

2 Calculer vos revenus de retraite disponible

Il existe principalement 4 sources de revenus disponibles à la retraite :

- **Programme de la sécurité de la vieillesse** (PSV du fédéral)
- **Régime de rentes du Québec** (RRQ)
- **Régime de retraite offert par l'employeur** (RREGOP ou RRPE)
- **Vos épargnes personnelles** (placements, CÉLI, REER, etc.)

RRQ

- **Accédez à vos informations sur le site de Retraite Québec, sous la section [Mon dossier](#).**

RREGOP et RRPE

Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics et Régime de retraite du personnel d'encadrement

- **Avez-vous des années à racheter?**

[Lien vers le site de Retraite Québec](#)

Si vous avez le droit de racheter certaines périodes de service ou d'absence sans salaire, vous pourriez les faire créditer dans votre régime de retraite.

- **Obtenez une estimation de votre rente**

[Lien vers le calculateur](#)

Attention, une estimation n'est pas une planification de retraite! Ces montants ne tiennent pas compte de vos autres revenus, de l'inflation, de l'impôt à payer.

3 Entourez-vous d'un professionnel

Un conseiller doit être inscrit à l'Autorité des marchés financiers.

[Lien vers le site de L'Autorité des marchés financiers](#)

4 Contacter un conseiller en sécurité financière pour mieux comprendre vos différentes options

- Obtenez des projections de revenus précises.
- Avoir des conseils personnalisés pour économiser de l'impôt et bâtir vos stratégies.
- Maximiser vos stratégies de décaissement de REER, CELI et autres placements.

Trouver votre conseiller Beneva

[Cliquer ici](#)

5 Pensez à votre dossier d'assurance

À compter de la date de votre départ à la retraite, vous n'aurez plus accès aux programmes d'assurances collectives offerts par votre employeur. Informez-vous auprès de votre assureur collectif pour connaître quels sont les programmes offerts aux retraités.

Aussi, il est de votre responsabilité de communiquer avec la RAMQ au 1 800 561-9749 ou en ligne à l'adresse suivante pour vous inscrire obligatoirement à l'assurance maladie médicaments de base à moins d'avoir une couverture similaire (ex avec votre conjoint(e), etc.).

<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/Pages/inscription-desinscription-en-ligne.aspx>

Pour les options complémentaires, comme l'assurance vie, l'assurance soins de santé, l'assurance voyage ou encore l'assurance pour soins dentaires, vous pouvez communiquer avec votre assureur actuel qui offre un plan pour retraités. Il vous appartient de faire cette démarche.

Environ 3 mois avant la date de votre retraite

- Transmettez votre demande à votre gestionnaire.
- Remplissez ensuite le formulaire de **Demande de prestation de retraite d'un régime de retraite du secteur public** no RSP-079 de Retraite Québec, disponible à l'adresse : https://www.carra.gouv.qc.ca/fra/formulaire/formulaires_rente.htm
- Transmettez ce formulaire (RSP-079) directement à Retraite Québec, via le lien sécurisé « **Nous joindre** » du site : <https://www.retraitequebec.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre/Pages/nous-joindre.aspx>

**Bonne planification
et bonne retraite !**



Vos conseillers dédiés au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

(Par lieu de travail)

ICPBE	<p>Guillaume Lorec Représentant autonome Conseiller en sécurité financière*</p> <p>guillaume.loreca@beneva.ca 514-282-5351</p> <p><small>* Partenaire de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers</small></p>
Pointe-de-l'Île, St-Léonard/St-Michel	<p>Jean-Guy Ratelle, B.A.A. Représentant autonome Conseiller en sécurité financière* Représentant en épargne collective**</p> <p>jean-guy.ratelle@beneva.ca 514-282-3241</p> <p><small>* Partenaire de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers ** Pour le compte de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers</small></p>
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	<p>Marie-Hélène Gagnon, B.A.A. Représentante autonome Conseillère en sécurité financière* Représentante en épargne collective**</p> <p>marie-helene.gagnon@beneva.ca 514-282-3244</p> <p><small>* Partenaire de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers ** Pour le compte de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers</small></p>
Hôpital Santa Cabrini	<p>Jean-François Hamel Représentant autonome Conseiller en sécurité financière*</p> <p>jean-francois.hamel@beneva.ca 514-282-5356</p> <p><small>* Partenaire de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers</small></p>

Autres lieux :

conferences.beneva@beneva.ca

© Beneva 2022. Tous droits réservés.

MD Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce déposées et utilisées sous licence.
Beneva désigne La Capitale assureur de l'administration publique inc. en sa qualité d'assureur.

Les produits d'assurance de personnes offerts sont souscrits exclusivement auprès de La Capitale assureur de l'administration publique inc.

Certaines conditions, restrictions et exclusions d'appliquent. Les produits sont offerts dans la province de Québec seulement. Les circonstances et éléments peuvent varier en fonction de votre situation personnelle. Avant d'agir, nous vous invitons à consulter un professionnel. Nous ne pouvons être tenu responsable des conséquences de toute décision basée sur le présent contenu. | 1. Les fonds offerts par La Capitale étaient parmi les plus performants de l'industrie selon FundGrade A+® Awards 2020 et selon Refinitiv Lipper Fund Awards 2020. | 2. Employeurs participants seulement.